

Le Groupe des Beaux-Arts du Raincy-Villemomble

vous propose de participer à la 3ème édition du salon **ART MAT**

Samedi 3 au dimanche 11 avril 2027

au Château Seigneurial de Villemomble 1 place Emile Ducatte 93250 Villemomble

Vernissage le samedi 3 avril à 18 heures

RÈGLEMENT

1. INSCRIPTION et FRAIS DE PARTICIPATION

DOSSIER COMPLET A RENVOYER AVANT LE 10 JANVIER 2027 PAR MAIL (de préférence)

salon.artmat93@gmail.com

Ou par courrier à : G.B.A du Raincy-Villemomble 2, place du caprice 93160 Noisy le Grand

Aucun dossier d'inscription ne sera accepté après cette date.

- **Bulletin d'inscription** lisiblement complété
- **La liste des œuvres en lettres capitales.**
- **Photo numérique des œuvres de très bonne qualité** ((pour le catalogue) de 3 à 5 Mo en Jpeg résolution de 300dpi, comportant le titre.
- **Fournir un justificatif de son inscription à la maison des artistes et/ou un numéro de SIRET.** Les artistes ne répondant pas à ce dernier point pourront être acceptés, mais leurs œuvres ne figureront pas sur la liste des prix.
- **Votre règlement de 80 €** (Frais d'inscription 20 € + Frais d'accrochage 60 €) de préférence par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de :
Groupe des Beaux-Arts du Raincy Villemomble



En cas de non sélection vous serez remboursé intégralement

2. LES ŒUVRES

L'accrochage est limité à 3 œuvres par artiste, le conseil d'administration se réserve le droit de statuer en fonction des grands formats et de la place disponible.

Les œuvres sur toile seront fournies sans encadrement, sauf s'il s'agit de caisses américaines. Les bords des toiles devront être soit peints, soit avec une finition parfaite. Toute œuvre devra être munie d'un système d'accrochage solide.

Les photographies, les aquarelles, les dessins et les gravures d'un même artiste auront un encadrement identique.

Les sculpteurs devront apporter leurs socles en parfait état. Ils pourront exposer 3 sculptures.

Chaque artiste pourra apporter un ou deux petits formats **en plus**

- peinture 2F ou 20x20
- sculptures : 30 x 10 x 10 cm

Les œuvres présentées seront sélectionnées par un jury.

3. **DÉPÔT DES ŒUVRES**

Dates : **Mercredi 31 mars 2027 de 10h à 18h**

Le dépôt des œuvres se fera au Château Seigneurial de Villemomble.

Leur conditionnement et leur transport sont à la charge de l'artiste.

Le **nom de l'artiste**, ainsi que le **titre de l'œuvre** devront figurer **au dos des tableaux** et sous **les sculptures**.

4. **ASSURANCE**

L'Association décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration pendant de l'exposition ainsi que durant leur transport.

Les exposants sont invités à prendre une assurance.

En participant à ce salon, chaque artiste déclare renoncer à tout recours contre le GBA et la ville de Villemomble.

5. **INSTALLATION**

La scénographie, l'installation et l'accrochage seront effectués par le GBA

Le GBA se chargera de la création des cartels.

Les artistes ayant un QR Code devront nous l'envoyer par mail.

6. **PERMANENCE**

Chaque artiste sera sollicité pour effectuer une ou 2 permanences.

7. **ACQUISITION DES ŒUVRES**

En cas de vente, l'artiste s'engage à faire un don de 15 % à l'association afin d'assurer son fonctionnement.

8. **DROITS DE REPRODUCTION**

Chaque artiste s'engage à ne pas demander de droit de reproduction pour les œuvres présentées lors du salon et utilisées sur les différents supports numériques.

9. **RETRAIT DES ŒUVRES :**

Le **démontage** se fera le dernier jour de l'exposition, **le dimanche 11 avril 2026 à partir de 18h ou lundi 12 avril de 10h à 12h.**

Chaque exposant, par le fait même de sa participation et de la signature manuscrite de son bulletin d'inscription, accepte sans restriction les clauses du présent règlement.

Aucune réclamation ne pourra être faite.

Contacts :

Christine Simonet (présidente) : 06 87 21 03 38
Yanka Krzesinski (vice-présidente) : 06 14 71 51 75
Claudine Bruneteau (trésorière) : 06 09 80 25 50
Martine Polidano (secrétaire) : 06 82 22 88 38